



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 164-2025-SVA14

SÉANCE EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "ACCÈS JEUNES" ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS CONCERNÉES PAR CE DISPOSITIF

L'an deux mille vingt cinq, le 13 novembre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 6 novembre 2025, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Municipal - Place du Marché Neuf, sous la présidence de Madame Florence PORTELLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

MEMBRES PRÉSENTS :

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- Mme FAIDHERBE Carole, M. KOWBASIUK Nicolas, M. CLÉMENT François, M. GASSENBACH Gilles, Mme CARRÉ Véronique, M. DO AMARAL Philippe, Mme KIEFFER Corinne, M. BOUSSAC Paul-Louis, Adjoints au Maire ;
- M. BAGHDAOUI Mahdjoub, M. MASSI Jean-Claude, Mme BOUIZEM Rabia, M. LELOUP Michel, M. ARÈS Philippe, Mme PASINI Anna, Mme EL ATALLATI Fatima, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, Mme DA SILVA Céline, Mme GRELLIER Isabelle, Mme PICHON Laurianne, Mme LEFEVRES Estelle, M. POVERT Raphaël, M. KOURIS Patrick, M. LAMARCA Baptiste, M. MAUGIS Paul, Mme BAETA Yolande, M. COTTINET Thomas, Mme MEZIANI Bilinda, M. LE ROUX Cédric, formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRES REPRÉSENTÉS :

- Mme BOISSEAU-STAL Laetitia par Mme CARRÉ Véronique
- Mme PRÉVOT Vannina par Mme PORTELLI Florence
- M. SANTI Elie par M. GASSENBACH Gilles
- Mme THOREAU Catherine par Mme MEZIANI Bilinda

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

095-219506078-20251113-6158-DE-1-1

Réception en sous-préfecture le : 14 novembre 2025

Publication le : 14 novembre 2025

- M. CHARTIER Franck par M. COTTINET Thomas

MEMBRE ABSENT NON PRÉSENTÉ :

- M. SIMONNOT Alexandre.

Monsieur François CLÉMENT a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 048-2025-SVA21, en date du 12 février 2025, relative à la reconduction du dispositif « Accès Jeunes », pour l'année scolaire 2025/2026,

Considérant, qu'à date du 12 octobre 2025, 234 jeunes tabernaciens âgés de 4 à 20ans, dont la famille relève des tranches de quotient familial T1 ou T2 ont bénéficié d'une aide financière auprès de 15 associations ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de signer les conventions de partenariat avec les différentes associations dans le cadre du dispositif « Accès Jeune », annexées à la présente délibération ;

Considérant l'avis rendu par la Commission n°1, Générations et Vivre-ensemble en date du 4 novembre 2025.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Corinne KIEFFER, Adjointe au Maire, déléguée au Sport, Vie associative, et sur proposition de Madame le Maire,

Ce dossier n'ayant fait l'objet d'aucun débat contradictoire.

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} :

Les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous, dans le cadre du dispositif « Accès Jeune », pour l'année scolaire 2025-2026, correspondant au nombre de cartes enregistrées auprès de chaque association, sont attribuées.

Nom de l'association	Nombre de Carte	Montant de la subvention	Tranche de quotient familial T1		Tranche de quotient familial T2	
			Nombre de cartes	Participation de la ville	Nombre de cartes	Participation de la ville
Cosmopolitan Club de Taverny Football	78	4860	32	2560	46	2300
Taverny Sports Nautiques 95 (TSN 95)	42	2610	17	1360	25	1250
Amicale Laïque de Taverny (ALT)	5	272,75	1	80	4	192,75
Karate Club de Taverny	12	780	6	480	6	300

Gymnastique Rythmique et Sportive de Taverny (GRS)	11	670	4	320	7	350
Basket Club Taverny/Montigny (BCTM)	11	610	2	160	9	450
La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC)	5	340	3	240	2	100
Judo Club de Taverny	14	970	9	720	5	250
Cosmopolitan Club de Taverny Athlétisme	10	579	3	235	7	344
La danse dans la ville - Cosmo Acrobatie	10	295,5	6	210	4	85,5
Cosmopolitan Club Tennis Taverny (CCTT)	14	850	5	400	9	450
HandballClub Saint-Leu/Taverny	8	640	8	640	0	0
Cercle Sportif – Tennis de table	5	282	2	160	3	122
Le Club	1	22,5	0	0	1	22,5
KC BOXING	8	460	2	160	6	300
TOTAL	234	14 241,75	100	7 725	134	6 516,75

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à verser lesdites subventions.

Article 3 :

Les termes des conventions de partenariat, telles qu'annexées à la présente délibération, sont approuvés.

Article 4 :

Madame le Maire, ou son représentant, est autorisée à signer les conventions de partenariat avec les associations listées ci-avant, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 5 :

Les dépenses occasionnées seront imputées à l'article 65748, Subventions Accès Jeunes, du budget principal de exercices 2025.

Article 6 :

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public.

Article 7 :

La présente délibération sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de

Taverny.

Article 8 :

La délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télécours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

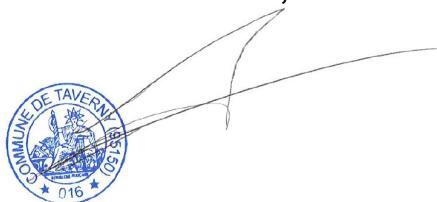
DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX

Adoption à l'unanimité

Pour : 34

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,



Florence PORTELLI